

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**  
**DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**  
**SESSION D'HIVER 2020**

**POL5832-20**  
**POLITIQUES SOCIALES**  
**MARDI : 18 H – 21 H**

**Professeure:** CAROLE CLAVIER

**Bureau :** A-3565

**Disponibilité :** mardi, 11h-13h

**Courriel:** [clavier.carole@uqam.ca](mailto:clavier.carole@uqam.ca)

**DESCRIPTION DU COURS (ANNUAIRE DE L'UQAM)**

---

« Principaux enjeux politiques, sociaux, économiques et idéologiques des politiques sociales au Québec et au Canada, en perspective comparée avec d'autres pays. Les régimes d'État-providence, leurs critiques et leurs évolutions. Les différents paradigmes des politiques sociales. La gouvernance des politiques sociales à tous les paliers, les rapports de pouvoir entre les acteurs et la dimension internationale des politiques sociales. L'évolution des figures du citoyen dans les politiques sociales. Les nouveaux instruments des politiques sociales. »

**OBJECTIFS DU COURS**

---

Ce cours s'adresse à des étudiants en science politique et dans des disciplines connexes désireux de comprendre les enjeux de la production et des transformations contemporaines des politiques sociales. Il portera sur les principaux cadres d'analyse des politiques sociales en science politique, sur la gouvernance des politiques sociales – soit le rôle de l'État, des syndicats, des organismes communautaires et des acteurs privés – ainsi que sur quelques grands instruments au cœur des transformations contemporaines des politiques sociales. Le cours visera avant tout à comprendre les politiques sociales québécoises et canadiennes. Toutefois, pour être complet, leur portrait sera mis en perspective avec les politiques sociales canadiennes et avec celles d'autres pays (États-Unis et Europe principalement).

Au terme de ce cours, les étudiants seront en mesure de :

- Décrire le champ des politiques sociales québécoises et les grandes phases de leur évolution;
- Comprendre et discuter les principaux concepts et cadres d'analyse des politiques sociales;
- Analyser les enjeux contemporains de la gouvernance et du contenu des politiques sociales à la lumière de ces concepts et cadres d'analyse, en mettant particulièrement l'accent sur les rôles de l'État et des citoyens dans les politiques sociales.

**FORMULE PÉDAGOGIQUE**

---

En plus des exposés magistraux par la professeure, la formule pédagogique repose sur la discussion collective des textes obligatoires et des activités d'apprentissage en classe. Pour appuyer la discussion, des

équipes de deux ou trois étudiant.e.s présenteront oralement les textes obligatoires lors de chaque séance. La discussion des textes, l'analyse d'un cas et diverses activités d'apprentissages réalisées en classe viseront à approfondir votre capacité d'analyse des enjeux des politiques sociales.

Votre présence et votre participation en classe sont donc essentielles à votre apprentissage. La qualité des discussions en classe et, partant, la qualité de votre apprentissage dépendront de votre préparation. Vous devrez arriver préparés, c'est-à-dire que vous devrez avoir lu les textes obligatoires et pris quelques notes sur vos lectures pour faciliter votre compréhension et votre participation en classe.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalité d'évaluation	Détails	Dates de remise
Présentation orale d'un texte obligatoire en équipe 10%	Par équipes de 2 ou 3, présentation orale d'une lecture obligatoire. La présentation devra suivre le plan et les consignes disponibles sur Moodle.	Calendrier à déterminer au début de la session
Analyse d'un cas 20%	À partir d'un cas de politique sociale qui vous sera donné, répondre à une série de questions sur les liens entre l'État et les citoyens. Consignes disponibles sur Moodle. Travail de 2 à 3 pages.	24 mars
Examen de mi-session 25%	Test Moodle en laboratoire informatique. Cet examen vise à valider la compréhension des concepts et enjeux des politiques sociales vus en classe par la réponse à des questions à choix multiples, questions d'appariement et questions à développement court. L'examen porte sur la matière des séances 1 à 6.	18 février
Examen final 35%	Test Moodle en laboratoire informatique. - La première partie de l'examen vise à valider la compréhension des concepts et enjeux des politiques sociales vus en classe par la réponse à des questions à choix multiples, questions d'appariement et questions à développement court. - La deuxième partie de l'examen vise à valider la capacité d'analyse des politiques sociales par la réponse à des questions sur un cas. L'examen porte sur l'ensemble de la matière vue en classe.	14 avril
Participation 10%	La lecture et la discussion des études de cas et les exercices d'apprentissage réalisés en classe sont importants dans l'approche pédagogique de ce cours. Cette note reflète non seulement votre présence mais aussi votre contribution à ces exercices et aux discussions en classe.	Tout au long de la session

Chaque jour de retard sera pénalisé de 5%. Aucun travail ne sera accepté au-delà de 3 jours de retard. Tout plagiat sera sanctionné suivant le règlement no. 18 sur les infractions académiques de l'UQAM (voir encart à la fin du plan de cours).

## MATÉRIEL REQUIS

Il n'y a aucun texte ou recueil à acheter. Les lectures sont toutes disponibles électroniquement sur Moodle, soit en fichier pdf, soit sous forme de liens vers les textes en ligne par l'entremise des bibliothèques de l'UQAM.

**CALENDRIER DÉTAILLÉ ET LECTURES**


---

Cours 1 7 janvier	Présentation du cours et introduction
<b>Thème 1 – Les cadres d’analyse des politiques sociales</b>	
Cours 2 14 janvier	<p><b>Grands concepts des politiques sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définitions des politiques sociales</li> <li>• Principaux concepts de l’analyse des politiques sociales</li> </ul> <p><u>Lecture obligatoire :</u>  Dumais, L. (2012). L’État et les politiques sociales. Dispositifs de protection, solidarités et autres mutations. Dans P. P. Tremblay (dir.), <i>L’administration contemporaine de l’État</i> (p. 369-393). Montréal : Presses de l’Université du Québec.</p> <p><u>Ressources :</u>  SSQ Groupe Financier. (2019). <i>Bulletin SSQ 2019 sur les lois sociales</i>, Québec.  Bernier, N.F. (2011). <i>L’environnement politique de la santé : théorie et pratique</i>. Québec : Presses de l’Université Laval, p. 65 et 175-192.</p>
Cours 3 21 janvier	<p><b>Origines et consolidation des États-providence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Naissance et développement des État-providence</li> <li>• Perspective théorique : les régimes d’État-providence</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u>  Merrien, F.-X. (2007). « Chapitre 1. L’État-providence dans une perspective historique et conceptuelle » (p. 11-29). <i>L’État-providence</i>. Paris: Presses Universitaires de France.  Bernard, P., &amp; Saint-Arnaud, S. (2004). Du pareil au même ? La position des quatre principales provinces canadiennes dans l’univers des régimes providentiels. <i>Canadian journal of sociology / Cahiers canadiens de sociologie</i>, 29(2), 209-236.</p> <p><u>Texte classique pour aller plus loin :</u>  Esping-Andersen, G. (1999). « Chapitre 1. Les trois économies politiques de l’État-providence » (p. 10-36). <i>Les trois mondes de l’État-providence</i>. Paris : Presses Universitaires de France.</p>
Cours 4 28 janvier	<p><b>Crises et transformations de l’État-providence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les multiples dimensions de la crise de l’État-providence</li> <li>• Retrait ou transformations de l’État-providence</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u>  Palier, B. (2011). Chapitre 44. Des assurances de moins en moins sociales. Dans S. Paugam (dir.), <i>Repenser la solidarité</i> (p. 855-871). Paris : Presses Universitaires de France.  Boismenu, G. et Jenson, J. (1996). La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien. <i>Politique et Sociétés</i>, 30, 29-52.</p>
Cours 5 4 février	<p><b>Nouveaux enjeux et paradigmes pour les politiques sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nouvelles politiques sociales</li> <li>• Le paradigme de l’investissement social</li> <li>• Préparation à l’exercice d’analyse d’un cas</li> </ul>

	<p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Saraceno, C. (2011). Chapitre 47. Activation, individualisation et défamilialisation dans les restructurations de l'État-providence : tensions et ambivalences. Dans S. Paugam (dir.), <i>Repenser la solidarité</i> (p. 915-933). Paris : Presses Universitaires de France.</p> <p>Dufour, P., Dobrowolsky, A., Jenson, J., Saint-Martin, D. et White, D. (2007). <i>L'investissement social au Canada. Émergence d'un référentiel global sous tension</i>. 1-23.</p>
<b>Thème 2 – La gouvernance des politiques sociales</b>	
Cours 6 11 février	<p><b>Fédéralisme, institutions politiques et politiques sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédéralisme et politiques d'assurance maladie</li> <li>• Institutions politiques et réformes des retraites</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Maioni, A. (1997). Parting at the Crossroads: The Development of Health Insurance in Canada and the United States, 1940-1965. <i>Comparative Politics</i>, 29(4), 411-431.</p> <p>Béland, D. (2014). Institutions politiques et réforme des retraites aux États-Unis et au Canada. Une analyse comparative (1981-2012). <i>Gouvernement &amp; action publique</i> (1), 9-27.</p>
Cours 7 18 février	<b>Examen de mi-session en laboratoire informatique</b>
Cours 8 25 février	<b>Semaine de lecture – pas de cours</b>
Cours 9 3 mars	<p><b>Co-production des politiques sociales : le rôle de l'État, des villes et des organismes communautaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale</li> <li>• La politique canadienne sur l'itinérance</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Dufour, P. (2004). L'adoption du projet de loi 112 au Québec : le produit d'une mobilisation ou une simple question de conjoncture politique ? <i>Politique et Sociétés</i>, 23(2-3), 159-182.</p> <p>Weill, P.-É. (2014). Quand les associations font office de <i>street-level bureaucracy</i>. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable. <i>Sociologie du travail</i>, 56(3), 298-319.</p>
Cours 10 10 mars	<p><b>La privatisation des politiques sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Privatisation et système de santé</li> <li>• Rôle de la philanthropie</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Valverde, M. (1995). La charité et l'État: un mariage mixte centenaire. <i>Lien Social et Politiques</i>, 33, 27-35.</p> <p>Bourque, M., &amp; Leruste, G. (2010). La transformation des idées sur la privatisation du système de santé québécois depuis 1970 : le passage à un nouveau référentiel sectoriel ? <i>Politique et Sociétés</i>, 29(2), 105-129.</p>
Cours 11 17 mars	<p><b>La contribution des citoyens aux politiques sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les concepts de participation et de non-recours</li> <li>• Les enjeux politiques de la participation des citoyens aux politiques sociales</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le non-recours des citoyens aux politiques sociales et les limites de l'action de l'État</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Warin, P. (2010). Les politiques publiques face à la non-demande sociale. Dans O. Borraz et V. Guiraudon (dir.), <i>Politiques publiques. 2, Changer la société</i> (p. 287-312). Paris : Presses de Sciences Po.</p> <p>Boisseuil, C. (2018). Ce que la participation fait à l'action publique. Le cas du plan de transformation de Lathrop à Chicago. <i>Gouvernement et Action publique</i>, 1(1), 57-84.</p>
<b>Thème 3 – Les instruments des politiques sociales</b>	
Cours 12 24 mars	<p><b>L'activation des politiques sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les concepts d'instruments d'action publique, d'activation et de contrepartie</li> <li>Les politiques d'assurance-emploi</li> <li>La réforme de la politique d'aide sociale au Québec</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Barbier, J.-C. (2009). Le workfare et l'activation de la protection sociale, vingt ans après : beaucoup de bruit pour rien ? Contribution à un bilan qui reste à faire. <i>Lien Social et Politiques</i>, 61, 23-36.</p> <p>Maugère, A., &amp; Greissler, É. (2019). Qui sont les prestataires de l'aide sociale ? Analyse des débats médiatiques entourant la réforme de l'aide sociale au Québec (2015-2016). <i>Reflets</i>, 25 (1), 51-70.</p>
Cours 13 31 mars	<p><b>L'intersectorialité : Des politiques sociales et de santé par d'autres moyens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les concepts de secteur d'action publique et d'intersectorialité</li> <li>La politique de santé publique et l'action sur les déterminants sociaux de la santé</li> <li>Les politiques de transport actif comme politiques favorables à la santé</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Bernier, N.F. (2006). La politique de santé publique et les aspects sociaux de la santé: vers un management techno-scientifique de l'État providence québécois? <i>Lien Social et Politiques</i>, 55, 13-23.</p> <p>Gagnon, F., Turgeon, J. et Dallaire, C. (2008). L'évaluation d'impact sur la santé au Québec: lorsque la loi devient levier d'action. <i>Télescope</i>, 14(2), 79-94.</p>
Cours 14 7 avril	<p><b>L'expertise du social et révision en vue de l'examen final</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La production de savoirs légitimes pour les politiques sociales</li> <li>Révisions</li> </ul> <p><u>Lectures obligatoires :</u></p> <p>Lefèvre, S., Boismenu, G. et Dufour, P. (2011). « Chapitre 6. (Dé)chiffrer la pauvreté : des instruments d'objectivation en débat » (p. 151-172). <i>La pauvreté. Quatre modèles sociaux en perspective</i>. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.</p> <p>Demazière, D. (2013). Le chômage a-t-il encore un sens ? Enseignements d'une comparaison dans trois métropoles. <i>Sociologie du Travail</i>, 55(2), 191-213.</p>
Cours 15 14 avril	<p><b>Examen final en laboratoire informatique</b></p>

## SERVICES DE SOUTIEN ACADÉMIQUE

---

Les Services à la vie étudiante de l'UQAM (SVE) peuvent vous aider dans votre parcours universitaire par leur offre de services de soutien à l'apprentissage, de soutien psychologique et de soutien pour les étudiants ayant des besoins particuliers (apprentissage, situation de handicap, conciliation études-famille). Ces services sont là pour vous : n'hésitez pas à y avoir recours!

- Informations générales : <https://vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/nouvelles-ressources.html>
- Ateliers de soutien à l'apprentissage et diaporamas : <https://vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/apprentissage/ateliers-soutien-apprentissage.html#outils-technologiques-et-ressources-d-aide-a-l-apprentissage>

## **LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## **ENTENTE D'ÉVALUATION**

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

[www.trepepourelles.org](http://www.trepepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

# 18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

## **Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

### **Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

### **Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :  
514 987-3131

Décembre 2019

